

Services de soutien à la personne autogérés Ontario

États financiers

Pour la période qui a pris fin le 30 septembre 2018

Table des matières

Rapport du vérificateur indépendant	1-2
États financiers	
État de la situation financière	3
État des opérations et des actifs nets	4
État des flux de trésorerie	5
Notes relatives aux états financiers	6-8

Rapport du vérificateur indépendant

À l'intention du conseil d'administration de Services de soutien à la personne autogérés Ontario

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints de Services de soutien à la personne autogérés Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2018 et les états des opérations, de l'actif net et des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes s'appliquant aux organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer notre opinion sur ces états financiers en fonction des résultats de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Aux termes de ces normes, nous devons respecter les règles de déontologie ainsi que planifier et réaliser la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Une vérification comporte la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les données et les montants fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité quant à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des conventions comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et adéquats pour servir de fondement à notre opinion de vérification.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de Services de soutien à la personne autogérés Ontario au 30 septembre 2018 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, et ce, conformément aux normes comptables canadiennes s'appliquant aux organismes sans but lucratif.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui décrit le changement apporté à la méthode comptable de liquidation du fait de l'intention du conseil d'administration de dissoudre l'organisme. Notre conclusion n'est pas assortie d'une réserve à l'égard de cette question.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Barrie (Ontario)
Le 15 octobre 2018

Services de soutien à la personne autogérés Ontario
État de la situation financière

	30 septembre 2018	31 mars 2018
Actifs		
Actifs actuels		
Trésorerie (note 2)	3 402 461 \$	2 831 841 \$
Intérêt recevable	5 569 \$	3 848 \$
	3 408 030 \$	2 835 689 \$
Dettes et actifs nets		
Dettes actuelles		
Comptes créditeurs et charges à payer	121 336 \$	348 123 \$
Remises gouvernementales payables	19 042 \$	23 015 \$
Montant dû au ministère de la Santé et des Soins de longue durée/au RLISS (note 3)	3 267 652 \$	2 464 551 \$
	3 408 030 \$	2 835 689 \$
Actifs nets	3 408 030 \$	2 835 689 \$

Au nom du conseil d'administration :

_____ Directeur

_____ Directeur

Services de soutien à la personne autogérés Ontario

État des opérations et des actifs nets

	Pour la période du 1 ^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018	Pour la période du 11 août 2017 au 31 mars 2018
Revenus		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée/RLISS	854 390 \$	435 449 \$
Intérêts	29 585 \$	4 611 \$
	883 975 \$	440 060 \$
Dépenses		
Dépenses du conseil d'administration	7 578 \$	7 803 \$
Honoraires d'expert-conseil	152 366 \$	38 419 \$
Adhésion et permis		1 976 \$
Divers	4 071 \$	2 579 \$
Honoraires professionnels	10 900 \$	45 119 \$
Services achetés	120 932 \$	236 984 \$
Recrutement		44 962 \$
Salaires et avantages sociaux	582 103 \$	62 218 \$
Téléphone	893 \$	
Site Web	5 132 \$	
	883 975 \$	44 060 \$
Excédent de revenus par rapport aux dépenses au cours de la période visée et actifs nets, fin de la période	\$	\$

Services de soutien à la personne autogérés Ontario

État des flux de trésorerie

	Pour la période du 1 ^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018	Pour la période du 11 août 2017 au 31 mars 2018
Flux de trésorerie découlant des activités opérationnelles		
Excédent de revenus par rapport aux dépenses au cours de la période visée	\$ -	\$
Variations nettes des soldes des fonds de roulement hors caisse		
Intérêt recevable	(1 721 \$)	(3 848 \$)
Remises gouvernementales payables	(3 973 \$)	23 015 \$
Comptes créditeurs et charges à payer	(226 787 \$)	348 123 \$
Montant dû au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée/au RLIS	803 101 \$	2 464 551 \$
Augmentation de la trésorerie au cours de la période visée	570 620 \$	2 831 841 \$
Trésorerie, au début de la période visée	2 831 841 \$	
Trésorerie, à la fin de la période visée	3 402 461 \$	\$ 2 831 841 \$

Services de soutien à la personne autogérés Ontario

Notes relatives aux états financiers

Le 30 septembre 2018

1. Méthodes comptables importantes

Nature et objet de l'organisme	Services de soutien à la personne autogérés Ontario (l'« organisme ») a été constitué le 11 août 2017 sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. L'organisme avait pour objet de fournir des services de soutien à la personne au sens de la <i>Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires</i> .
Méthode comptable	Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes s'appliquant aux organismes sans but lucratif, sauf dans les cas où il est indiqué autrement ci-après. Le 30 août 2018, le gouvernement de l'Ontario a indiqué qu'il fallait procéder à la dissolution de Services de soutien à la personne autogérés Ontario. Par la suite, le conseil d'administration a adopté une résolution à cet égard. L'organisme a préparé un plan de distribution de ses actifs nets dans le cadre de ce processus. Ainsi, l'organisme a préparé ses états financiers en se fondant sur la valeur de liquidation de ses actifs et passifs.
Constatation des produits	L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils ont été reçus ou qu'ils sont recevables, si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports affectés d'origine externe sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice pendant lequel les dépenses connexes sont constatées.
Instruments financiers	Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes subséquentes, les actions négociées sur un marché actif et les instruments dérivés sont constatés à la juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés sont constatés dans les résultats d'exploitation. De plus, toutes les obligations et tous les certificats de placement garanti ont été désignés comme faisant partie de la catégorie de la juste valeur, les gains et les pertes connexes étant constatés dans les résultats d'exploitation. Tous les autres instruments financiers sont constatés au coût ou au coût amorti, moins la perte de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une dépréciation. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont portés aux dépenses dans le cas des éléments soumis à une réévaluation de la juste valeur à chaque bilan de la situation financière, et imputés à l'instrument financier correspondant s'ils sont évalués au coût amorti.

Services de soutien à la personne autogérés Ontario

Notes relatives aux états financiers

Le 30 septembre 2018

1. Méthodes comptables importantes (suite)

Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés acquis sont constatés au coût. Les apports d'immobilisations sont constatés à la juste valeur à la date de l'apport. Lorsque la juste valeur ne peut être raisonnablement déterminée, les apports sont constatés à leur valeur nominale.

L'amortissement des actifs immobilisés est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimée.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes s'appliquant aux organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs constatés à la date de production des états financiers mêmes, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée. Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers comprennent les montants dus au ministère de la Santé et des Soins de longue durée et au RLIS. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus justes de la direction à la lumière des nouveaux renseignements qui seront obtenus.

Impôt sur le revenu

L'organisme n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu fédéral ni à l'impôt sur le revenu provincial, étant donné les exemptions accordées aux organismes sans but lucratif par les lois fiscales.

Services de soutien à la personne autogérés Ontario

Notes relatives aux états financiers

Le 30 septembre 2018

2. Trésorerie

L'organisme est titulaire d'un compte bancaire d'une banque à charte. Ce compte rapporte des intérêts à un taux variable, selon le solde minimum mensuel.

3. Passif éventuel

L'organisme avait conclu une entente de financement avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le RLISS. Le montant du financement accordé à l'organisme était assujéti à l'examen et à l'approbation du ministère. Le financement versé pour la période du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018 n'a pas fait l'objet de ce processus d'examen. Au 30 septembre 2018, un montant de 3 267 652 \$ a été constaté comme étant dû au ministère. Tout rajustement requis à la suite de cet examen sera comptabilisé au cours de la période de prise de décision.

4. Instrument financier

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'organisme ait de la difficulté à respecter ses obligations en ce qui concerne les passifs financiers. Le risque d'illiquidité comprend le risque que l'organisme, en raison des exigences au chapitre de la liquidité opérationnelle, ne dispose pas de fonds suffisants pour régler une transaction à la date d'échéance, soit forcé de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à leur valeur réelle ou soit incapable d'imputer ou de recouvrer un actif financier. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes créditeurs et charges à payer, des remises gouvernementales payables et des montants dus au ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Rapport du vérificateur indépendant sur le rapport annuel de rapprochement

À l'attention du conseil d'administration de Services de soutien à la personne autogérés Ontario :

Nous avons examiné les annexes ci-jointes (ARRFin1 et ARRFin3) [les « annexes »] au rapport annuel de rapprochement de Services de soutien à la personne autogérés Ontario pour la période qui a pris fin le 31 mars 2018. Les annexes ont été préparées par la direction en fonction des dispositions relatives à la production de rapports financiers contenues dans les lignes directrices des chapitres 3 et 4 des Normes de production de rapports sur les services de santé de l'Ontario et dans la Politique financière communautaire (2016) publiées par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Responsabilité de la direction à l'égard des annexes

La direction est responsable de la préparation des annexes conformément aux dispositions en matière de production de rapports financiers contenues dans les lignes directrices des chapitres 3 et 4 des Normes de production de rapports sur les services de santé de l'Ontario et dans la Politique financière communautaire (2016) publiées par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation des annexes exemptes d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer notre opinion sur ces annexes en fonction des résultats de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Aux termes de ces normes, nous devons respecter les règles de déontologie ainsi que planifier et réaliser la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les annexes sont exemptes d'inexactitudes importantes.

Une vérification comporte la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les données et les montants fournis dans les annexes. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les annexes comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité quant à la préparation et à la présentation fidèle des annexes afin de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des conventions comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des annexes.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et adéquats pour servir de fondement à notre opinion de vérification.



Opinion

Nous sommes d'avis que les annexes du rapport annuel de rapprochement de Services de soutien à la personne autogérés Ontario pour la période qui a pris fin le 31 mars 2018 ont été préparées, à tous égards importants, conformément aux dispositions en matière de production de rapports financiers contenues dans les lignes directrices des chapitres 3 et 4 des Normes de production de rapports sur les services de santé de l'Ontario et dans la Politique financière communautaire (2016) publiées par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Méthode comptable et restriction relative à la distribution et à l'utilisation

Sans que cela modifie l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le résumé des principales conventions comptables, lequel décrit la méthode comptable retenue. Les annexes ont été conçues pour aider Services de soutien à la personne autogérés Ontario à satisfaire aux exigences susmentionnées en matière de production de rapports financiers du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Ainsi, il est possible que ces annexes ne puissent servir à d'autres fins. Notre rapport concerne uniquement Services de soutien à la personne autogérés Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et ne doit pas être distribué à des parties autres que ces dernières, ni être utilisé par de telles parties.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Barrie (Ontario)
Le 2 octobre 2018
